



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 587-19

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 587-19 modifiant le règlement numéro 161-99 relatif aux nuisances

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 587-19 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 17 septembre 2019.

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



CANTLEY

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434
Fax : (819) 827-4328
www.cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2019-MC-355 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-99 RELATIF AUX NUISANCES

CONSIDÉRANT le projet de refonte réglementaire de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'amender le règlement numéro 161-99 relatif aux nuisances afin de désigner le directeur général et secrétaire-trésorier responsable de l'application de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2019-MC-306 et le dépôt du projet de Règlement numéro 587-19 modifiant le règlement numéro 161-99 relatif aux nuisances, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 587-19 modifiant le règlement numéro 161-99 relatif aux nuisances.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 11 septembre 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434
Fax : (819) 827-4328
www.cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 587-19

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-99 RELATIF AUX NUISANCES

ARTICLE 1

Le paragraphe 1.1 AUTORITÉ RESPONSABLE du règlement 161-99 est modifié
par le texte suivant :

« 1.1 AUTORITÉ RESPONSABLE

Désigne le Directeur général et secrétaire-trésorier et les personnes désignées
par lui pour l'application du présent règlement. »

ARTICLE 2

Le paragraphe 5.1 de ce règlement est remplacé par :

« 5.1 La Municipalité de Cantley délègue au directeur général et secrétaire-
trésorier l'application du présent règlement et lui délègue les pouvoirs
nécessaires à son application.


Dans le cadre de cette délégation, il peut entre autres désigner les personnes
responsables pour l'émission de constats d'infractions en vertu du présent
règlement. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Madeleine Brunette
Mairesse



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 11 septembre 2019


Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier